

## **PROPOSITION DE DECRET**

### **Relatif à « L'égalité des genres à l'école »**

#### **Développements**

L'égalité des genres c'est l'équité entre les filles et les garçons. Par l'observation de l'actualité et l'étude des droits de l'enfant, on peut remarquer qu'encore à l'heure actuelle des stéréotypes persistent sur les deux genres et que les femmes n'ont pas tout à fait les mêmes chances face à l'accès aux droits.

Bien sûr, l'intensité de ces inégalités varie en fonction de l'endroit où l'on se trouve sur Terre, mais nous remarquons qu'à la maison aussi, les rôles sont souvent préétablis et qu'il est difficile d'annihiler ce genre de comportements.

Cette inégalité des genres est renforcée au quotidien dès le plus jeune âge dans notre société et donc également à l'école. C'est pourquoi, il nous semble important que dès l'enseignement fondamental des mesures soient prises afin qu'une fois adultes, les élèves filles comme garçons puissent vivre sereinement dans une société égalitaire.

Force est de constater que les inégalités sont présentes inconsciemment dans le monde scolaire et ce, depuis le préscolaire.

Afin de réduire ces inégalités, les auteurs désirent mettre en place plusieurs propositions permettant de favoriser l'égalité des genres dans les établissements de l'enseignement fondamental de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces mesures seront d'application tout au long de l'année scolaire :

- Jeux mixtes et imposés sur les différentes cours en fonction d'un calendrier préétabli.
- Séparation de manière équitable de la cour de récréation : un espace sport et un espace jeux libres ou plus calmes.
- Egalité dans l'évaluation des performances en cours d'éducation physique.
- Proposition de jeux ou jouets neutres pour la Saint-Nicolas et ce, dès l'enseignement préscolaire.
- Mixité des équipes enseignantes
- Tournante au niveau des tâches au sein de l'école afin de ne pas associer certains types de tâches à un représentant d'un sexe en particulier (aide aux petits, porter des charges,...)

## **Article 1<sup>er</sup>**

Le décret sur l'égalité des genres s'applique à toutes les écoles fondamentales de la Fédération Wallonie Bruxelles.

## **Article 2**

Lors de la venue de Saint-Nicolas, la Direction de l'établissement veillera à offrir aux enfants des cadeaux non marqués par le genre et identiques pour tous.

## **Article 3**

Lors des cours d'éducation physique et des compétitions auxquelles les enfants participent, les épreuves seront identiques en distance, durée, poids, ... pour tous.

## **Article 4**

Les cours de récréation seront séparées en différentes parties et ce de manière équitable afin que chaque enfant ait un espace de jeu suffisant et sécurisé.

- Une partie pour le sport
- Une partie pour les discussions ou la lecture et les jeux de billes
- Une partie pour les jeux libres
- Une partie pour les élastiques, cordes à sauter

De plus, pour la partie de la cour réservée au sport, un horaire aura été établi en septembre pour qu'il y ait un roulement des différentes activités (basket, football, baseball, ...) suivant le principe « d'un mois, un sport ». Par ailleurs, les enseignants organiseront régulièrement des tournois sportifs où ne pourront s'inscrire que des équipes à parité égale de genre (ou au minimum mixtes en fonction de la proportion de la population).

## **Article 5**

Les différentes tâches de la classe et de l'école seront assurées aussi bien par les filles que par les garçons (porter les bancs, aider les petits à la cantine, endosser le rôle de messenger, ranger la classe, ...). Pour assurer une bonne application, une rotation sera programmée au niveau du tableau des tâches.

*Raphaël, Ethan, Romane, Nathan, Martin, Yasemin, Ugo, Liam, Tristan, Lenny, Emy, Elyne, Chloé, Célia, Emma, Léa, Raphaël, Cédric, Matéo, Hugo, Yanis, Lou, Ruben, Lili, Lucas, Luna, Victoria, Roxanne, Alexandre, Margot et leurs titulaires.*